

DATE DE
CONVOCATION

09 Décembre 2024

N° 27.299.24/38

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Objet :

Acomptes sur
subventions 2025
Budget CCAS

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget 2025 au cours du 1^{er} trimestre 2025

Considérant les besoins de trésorerie du budget CCAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DETERMINER les acomptes sur subvention 2025 pour le budget CCAS d'un montant total de 50 000 €

Article 2 : de les VERSER au fur et à mesure des besoins de trésorerie de ce budget

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

